



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

relations entre l'Union européennes et les pays et territoires d'outre-mer

Question au Gouvernement n° 1755

Texte de la question

RELATIONS ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LES PAYS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

M. le président. La parole est à M. Sylvain Brial.

M. Sylvain Brial. Madame la ministre des outre-mer, vous avez assisté il y a quelques jours au dix-septième forum de l'OCTA – association des pays et territoires d'outre-mer de l'Union européenne.

Le Brexit, quelles que soient les incertitudes du moment, ouvre de nouvelles perspectives aux archipels d'outre-mer, du fait du retrait des territoires britanniques. Dans le Pacifique, la France sera le seul pays européen présent à travers la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie et Wallis-et-Futuna.

Je souhaite vous faire part des interrogations des élus de ces îles et connaître la position du Gouvernement français dans ce contexte.

Quel avenir pour l'assistance financière de l'Europe à nos territoires ? Que devient le Fonds européen de développement – FED ? Son montant sera-t-il accru ? Que deviendra la gouvernance des programmes thématiques et régionaux indispensables au développement de nos archipels ? Plus largement, comment l'Europe, et singulièrement la France, entend-elle assurer sa présence dans le Pacifique ? Alors que montent les tensions dans l'ensemble de cette zone, le Gouvernement entend-il adapter nos moyens à cette nouvelle donne ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LT, UDI-Agir et MODEM . – M. Jean Lassalle applaudit aussi.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre des outre-mer.

Mme Annick Girardin, ministre des outre-mer. Vous l'avez dit, je reviens du Pacifique où j'ai participé à Papeete au dix-septième forum entre l'Union européenne et les pays et territoires d'outre-mer – PTOM.

Ma présence était importante, car les négociations sont en cours, qu'il s'agisse de la nouvelle décision d'association outre-mer, de la refonte des programmes de coopération régionale ou de la définition de nouveau partenariat entre l'Union européenne et les pays ACP – Afrique, Caraïbes, Pacifique.

Concernant l'enveloppe du nouvel instrument financier pour les PTOM, qui a vocation à remplacer le FED, les négociations se poursuivent, mais je peux vous assurer de l'implication totale du Gouvernement. Nous nous battons pour que cette enveloppe soit à la hauteur des enjeux des territoires d'outre-mer du Pacifique et de l'ensemble des PTOM.

Nous veillons également à l'adoption d'une répartition plus équitable des fonds entre les PTOM, notamment par

rapport au Groenland.

J'ai entendu vos interrogations sur les PTOM à la suite du retrait des douze territoires britanniques. Si cela devait advenir, cela pourrait constituer une opportunité. En effet, la voix de la France n'en serait que plus forte au sein des PTOM et des instances communautaires.

J'ai rappelé à Papeete que la voix de la France, et par conséquent celle de l'Europe, resterait portée dans le Pacifique grâce à Wallis-et-Futuna, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française. Ces territoires ont également un rôle important à jouer dans le nouvel axe indo-pacifique que souhaite établir le Président de la République avec l'Australie, projet également soutenu par l'Inde ainsi que par le Japon.

Enfin, le Gouvernement est pleinement engagé en faveur du développement durable des territoires d'outre-mer. Ce sera l'objet de la trajectoire 5.0 pour l'ensemble des territoires d'outre-mer que je présenterai le 8 avril et qui sera, j'en suis sûre, un modèle pour tous les États insulaires du Pacifique. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.)*

Données clés

Auteur : [M. Sylvain Brial](#)

Circonscription : Wallis-et-Futuna (1^{re} circonscription) - Libertés et Territoires

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1755

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 mars 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [14 mars 2019](#)